

03 mai 2024 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2024

Grippe aviaire : moyens de la réserve de crise de l'AFSCA pour 2024

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres autorise l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire à continuer de puiser dans sa réserve de crise dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire en 2024.

Le Conseil des ministres du 8 juillet 2022 a reconnu l'épizootie par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5 comme un incident imprévu. Cette reconnaissance permet à l'AFSCA de couvrir les coûts de gestion de l'incident en question à partir de sa réserve de crise de 10 millions d'euros.

L'AFSCA a prélevé pour 2022 et 2023 un montant de 6.492.000 euros dans sa réserve de crise. Tout porte à croire que le coût de la gestion de la grippe aviaire restera élevé en 2024. Les virus hautement pathogènes H5 de la grippe aviaire sont restés présents chez les oiseaux sauvages au cours des derniers mois. Cela signifie que l'AFSCA devra à nouveau identifier et gérer les infections chez les volailles et les oiseaux d'élevage de manière régulière cette année, et certainement en automne.

À la lumière de ces projections le Conseil des ministres autorise l'AFSCA à continuer à utiliser en 2024 les 3.508.000 euros restants de la réserve de crise, dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be